



Parc  
naturel  
régional  
du Pilat

# Le Parc nous informe

Décembre 2020

## Contrat Vert & Bleu « Grand Pilat » (2019/2023) un programme d'actions en faveur de la biodiversité.

Le Contrat Vert et Bleu est un outil opérationnel mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes visant à la préservation et à la restauration de continuités écologiques. Fondé sur une démarche multi-partenaire, ce contrat, d'une durée de 5 ans, permet de soutenir financièrement les acteurs locaux pour la mise en œuvre de nombreuses actions en faveur de la Trame Verte et Bleue (TVB).





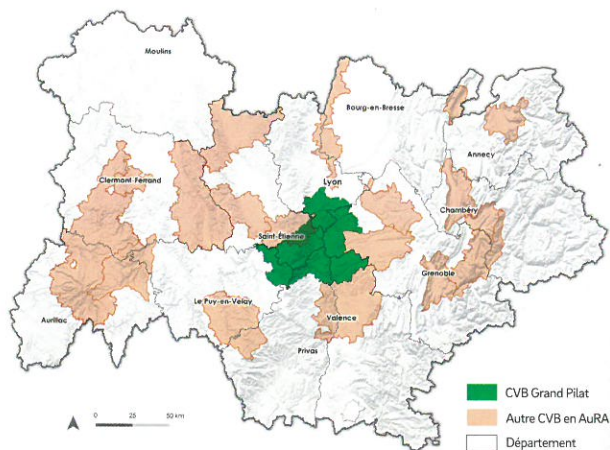
# 27 STRUCTURES ENGAGÉES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ SUR LE TERRITOIRE DU CONTRAT VERT ET BLEU (CVB)

## LE TERRITOIRE DIT « GRAND PILAT »

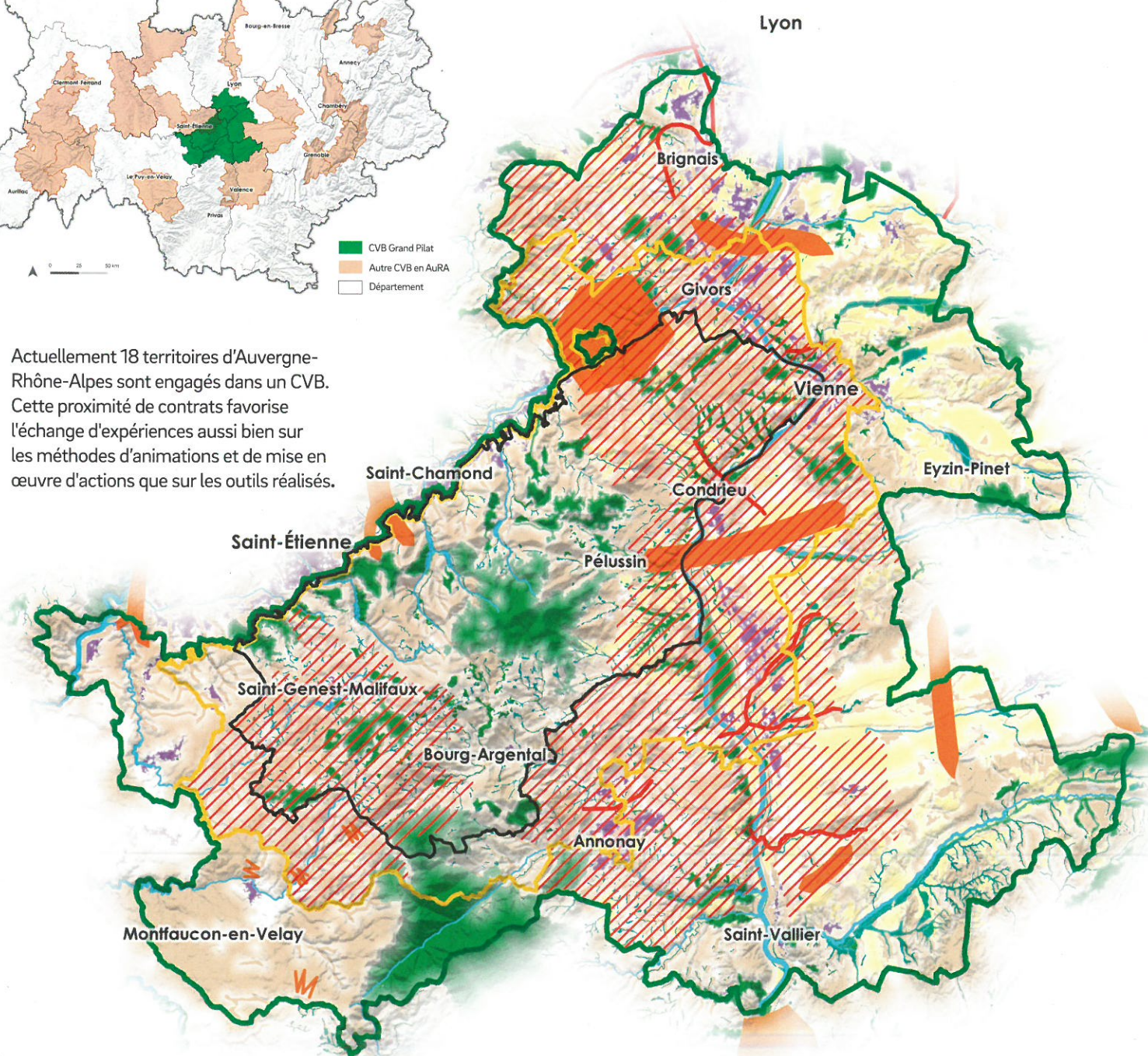
Identifié comme cœur de nature, le Parc naturel régional du Pilat est un espace au sein duquel les espèces peuvent se déplacer assez facilement. Mais ces déplacements deviennent de plus en plus compromis voire impossibles au niveau des vallées fortement urbanisées qui bordent le territoire du Parc. Le Parc du Pilat s'est fixé comme objectif de veiller à ce que les connexions écologiques reliant ce massif aux territoires voisins soient renforcées, voire restaurées, afin d'améliorer la circulation de la faune et donc d'assurer sa survie.

Pour cela le Parc s'est engagé auprès de la Région-Auvergne-Rhône-Alpes pour animer un premier CVB entre 2014 et 2018, puis un second entre 2019 et 2023. Ce dernier verra se réaliser 42 actions, impliquant 27 maîtres d'ouvrages, pour un montant prévisionnel de 7,2 millions d'euros.

Ces projets verront le jour sur différents types de milieux naturels (agricoles, forestiers, humides...). Afin de s'assurer d'une meilleure cohérence sur le plan écologique et politique le périmètre du deuxième CVB a été élargi à l'ensemble des intercommunalités concernées, soit 199 communes, et 2 650 km<sup>2</sup>.



Actuellement 18 territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes sont engagés dans un CVB. Cette proximité de contrats favorise l'échange d'expériences aussi bien sur les méthodes d'animations et de mise en œuvre d'actions que sur les outils réalisés.



# 42 ACTIONS RÉPARTIES EN QUATRE VOLETS

Pendant 5 ans, 27 structures\*\* se mobilisent pour mettre en œuvre différents projets, selon leur domaine d'action, ayant comme objectif commun l'amélioration des liaisons écologiques.

\*\* liste des structures page 8.

Cette liste sera susceptible d'évoluer au fur et à mesure de l'avancement du CVB



Les axes de travail, proposés par le cadre régional, permettent de classer ces projets dans 4 volets :



## TRAVAUX

Pour améliorer la fonctionnalité écologique de la trame avec notamment la suppression des obstacles.

- 7 actions prévues pour préserver et restaurer la trame de milieux « ouverts » (prairies naturelles et bocages, landes, pelouses).
- 2 actions pour améliorer la qualité de la trame forestière.
- 13 actions pour préserver et restaurer des milieux humides fonctionnels.
- 5 actions pour transformer des paysages artificiels afin de les rendre plus favorables à la biodiversité.



## ÉTUDES

Pour améliorer les connaissances sur la trame verte et bleue et la fonctionnalité des milieux.

- 3 actions pour améliorer la connaissance sur la fonctionnalité des milieux par le suivi des espèces.
- 1 action pour cartographier et réduire la pollution lumineuse sur le territoire.



## ANIMATION

Pour sensibiliser les publics à la trame verte et bleue.

- 4 actions pour sensibiliser les élus, le grand public, les lycéens, les acteurs socio-professionnels du territoire.



## URBANISME

Pour faciliter et veiller à la prise en compte de la trame verte et bleue dans la planification et les aménagements.

- 2 actions visant à intégrer la TVB dans les documents de planification ou dans les projets d'aménagements.

## BILAN DU 1<sup>er</sup> CONTRAT 2014-2018

Un premier Contrat Vert et Bleu, « Grand Pilat », s'est déroulé entre 2014 et 2018.

Pendant ces 5 années :

- 30 actions ont été réalisées grâce à la mobilisation d'une dizaine de structures porteuses
- sur 98 communes
- une superficie 1300 km<sup>2</sup> (soit 2 fois la surface du Parc).

Pendant cette période, une dizaine de kilomètres de haies plantées, 24 mares restaurées, 40 communes accompagnées pour la prise en compte de la TVB dans l'élaboration de leur Plans locaux d'urbanismes ou Plans locaux d'urbanismes intercommunaux, 6 obstacles pour la faune aquatique supprimés des cours d'eau, des ateliers pédagogiques à destination des élus, etc.

\*Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.



## DES PROJETS TRÈS VARIÉS SUR LE TERRITOIRE «GRAND PILAT»

### TRAVAUX

#### POUR AMÉLIORER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Les exemples ci-dessous ne sont pas exhaustifs, mais détaillent certaines actions qui seront menées entre 2019 et 2023.

#### MILIEUX OUVERTS

##### Renforcer le maillage bocager

Les haies constituent un support important pour les déplacements de la faune. Leur absence peut rendre ces déplacements plus périlleux, par exemple pour les petits mammifères qui seraient moins protégés de leurs prédateurs. Ces haies apportent par ailleurs de nombreux avantages, comme de l'ombre aux animaux qui pâturent, la réduction des vents dominants, l'accueil d'auxiliaires de culture, etc. Plusieurs milliers d'arbres seront plantés par 5 structures impliquées dans le CVB afin d'améliorer ce maillage bocager et le linéaire de haies sur le territoire du Pilat.

##### Promouvoir l'agroforesterie

L'idée de base de l'agroforesterie consiste à associer sur une parcelle des plantations d'arbres (isolés, linéaires, massifs) avec des cultures ou du pâturage. Ces plantations peuvent être intégrées à tous types de parcelles (maraîchage, vigne, culture de céréales...). L'implantation d'arbres dans ces espaces agricoles a plusieurs avantages : stockage du carbone, brise vent, lutte contre l'érosion, apport de matière organique, favorise l'infiltration de l'eau et limite son évaporation.

La Chambre d'Agriculture de l'Ardèche propose d'accompagner, via des formations ou la fourniture de végétaux, les agriculteurs ou éleveurs qui le souhaitent pour l'implantation d'arbres sur leurs parcelles.



Plantation de haie réalisée lors du premier CVB



Visite organisée pour le Lycée Agrotech d'Annonay pour la présentation de l'agroforesterie

#### FORÊT

##### Mettre en place une trame de vieux bois en forêt de production

La survie de nombreuses espèces forestières dépend de la présence d'arbres vieillissants, sur lesquels elles peuvent se développer. Ce projet a donc pour objectif de préserver des zones de vieux bois dans des forêts exploitées. Un bon moyen d'allier exploitation forestière et préservation de la biodiversité.

##### Préserver les forêts de pente

Les forêts naturelles abritent de nombreuses espèces et réduisent l'érosion des pentes, souvent raides, des vallons. Ce projet vise à l'acquisition de parcelles de forêts naturelles pour en garantir le maintien, entre autres, comme zone refuge pour la biodiversité.



Ravin de la Valencize, une végétation naturelle jouant un rôle dans la qualité de l'eau, la lutte contre l'érosion, la constitution d'îlots de fraîcheur, etc.

#### PAYSAGES ARTIFICIALISÉS

##### Accompagner les communes pour une gestion écologique des espaces verts

Cette action propose d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des espaces verts publics gérés par les collectivités. À l'aide d'un diagnostic croisant biodiversité et pratiques d'entretien, mais aussi des échanges avec les services techniques et les habitants, il est proposé d'adopter une gestion alternative des espaces verts. Une gestion des espaces plus respectueuse de l'environnement : réduction des arrosages, reconstitution d'un sol vivant, plantation de vivaces, réduction des tontes, etc.



#### MILIEUX HUMIDES

##### Restaurer les continuités aquatiques

Les cours d'eau peuvent être ponctués d'obstacles comme des buses, des petits barrages, ou des tuyaux de canalisation. Il est prévu de modifier, voire de supprimer ces ouvrages afin de laisser les espèces aquatiques circuler librement.



▲ AVANT... APRÈS ▼



Suppression d'un seuil sur le ruisseau des Haies (réalisation du premier CVB)

#### VÉGÉTAUX LOCAUX SUR LE TERRITOIRE «GRAND PILAT»

##### Créer une filière de végétaux locaux

Cette filière permettra entre autres l'approvisionnement des plantations prévues par le CVB : arbres et arbustes pour les plantations de haies et plantes vivaces. Les végétaux sauvages et locaux (prélevés durablement dans la région) ont évolué avec la faune locale.

Leur utilisation en plantation, réhabilitation ou végétalisation est intéressante car ces végétaux, plus adaptés au contexte climatique, sont souvent moins exigeants en eau. Ils sont de ce fait, plus résistants sur le long terme.

##### Expérimenter des solutions alternatives

Une expérimentation spécifique en milieu viticole vise à tester l'implantation de végétaux en pied de vignes afin de limiter l'usage de désherbants chimiques. Les espèces sélectionnées ne doivent pas concurrencer les vignes vis-à-vis des besoins en eau et en nutriments.



Expérimentation de plantation de thym en pied de vigne. Une espèce peu gourmande en eau et tapissante.

### ANIMATION

POUR SENSIBILISER LES PUBLICS À LA TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)

##### Mobiliser les lycéens

Les lycées du territoire pourront candidater afin de bénéficier d'animations aussi bien en salle que sur le terrain.

##### Une caravane mobile pour parler de biodiversité !

Une caravane, équipée d'outils d'animation, sillonnera le territoire du CVB avec des animateurs nature allant au-devant des habitants (marchés, sites touristiques, ...).

Ces moments de rencontres permettront de présenter de façon ludique et interactive la Trame Verte et Bleue et de présenter les actions réalisées dans le cadre du CVB par des visites sur sites.





AMÉLIORER LA CONNAISSANCE

Préciser les axes de déplacements de la grande faune

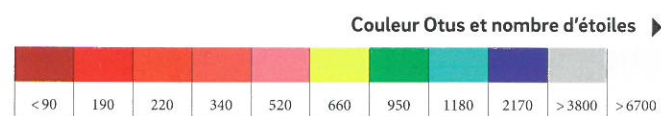
Cette étude a pour objectif de préciser les itinéraires de déplacements de la grande faune au niveau des vallées du Rhône et du Gier ; deux vallées très urbanisées qui constituent des ruptures écologiques importantes entre le massif du Pilat et sa périphérie.

Cette étude se fait grâce à l'implantation de pièges photographiques et par la pose de colliers GPS ou de boucles auriculaires sur des chevreuils ou des sangliers.

Des analyses génétiques permettront d'identifier si les populations du Pilat sont connectées à celles de l'autre côté des vallées du Rhône et du Gier.

Initié lors du premier CVB, ce repérage permet de cartographier les ouvrages empruntés par les animaux.

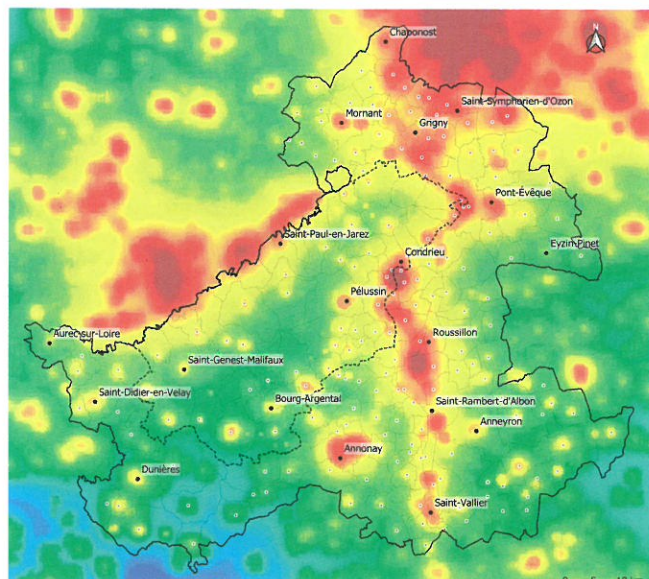
A partir de ce diagnostic, un programme de travaux sera élaboré avec les gestionnaires des infrastructures concernées.



L'échelle de couleur utilisée dénote la brillance du ciel et la quantité d'étoiles observées. Elle va du rouge foncé (emplacements les plus pollués) au blanc (lieux sans aucune pollution lumineuse).

Identifier et réduire la pollution lumineuse

Après la réalisation d'une cartographie de la pollution lumineuse sur le territoire, des actions de sensibilisation auprès des habitants et des élus seront programmées : accompagnement aux changements de pratiques d'éclairage, compréhension des enjeux de l'éclairage sur l'environnement, perception de l'obscurité par les habitants, etc.



URBANISME

PRENDRE EN COMPTE LA TRAME VERTE ET BLEUE (TVB) DANS LA PLANIFICATION

Intégrer la TVB dans les documents d'urbanisme

Cette action permet l'accompagnement des collectivités à l'intégration de la TVB dans les documents de planification (PLU, PLUi) et à l'application de ces derniers une fois approuvés.



Visite de terrain lors de l'élaboration du PLU d'Annonay (premier CVB) avec la participation des habitants.

Intégrer la TVB dans les projets d'aménagement

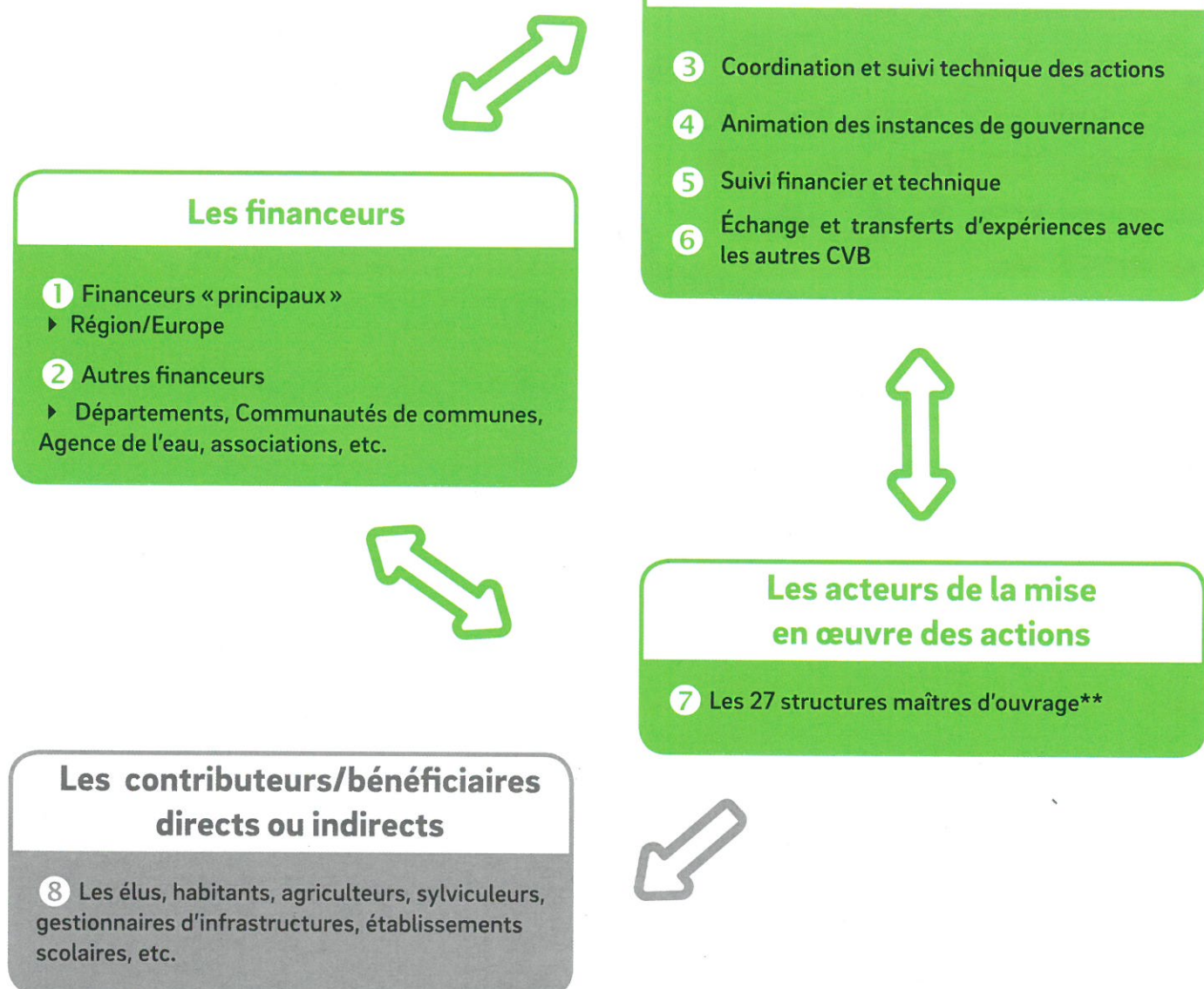
Une action qui propose une expertise pour intégrer la TVB dans les projets d'aménagements tels qu'une extension urbaine, une zone d'activité, la construction d'un bâtiment public, etc.



Atelier élus pour l'accompagnement de projet (premier CVB).

PILOTAGE DU CONTRAT VERT ET BLEU

Au regard de la multiplicité d'acteurs, une bonne mise en oeuvre du contrat repose sur la qualité de coordination de ces nombreuses structures qui interviennent.



**Les financeurs principaux 1** du dispositif CVB sont la Région et l'Europe, via notamment le FEDER (Fond Européen de Développement Régional). De plus, la Région anime un réseau qui permet aux structures porteuses d'échanger.

Ensuite, chacune des actions mobilise des **financements complémentaires 2** qui peuvent provenir des Agences de l'eau, des Départements, des Communautés de communes etc, sans oublier l'autofinancement apporté par les maîtres d'ouvrage.

C'est le **Parc naturel régional du Pilat** qui anime et coordonne la mise en œuvre des actions du contrat « Grand Pilat ». C'est lui qui veille à la bonne réussite de ce projet et à l'aboutissement de chacune des actions. Il réalise le bilan et l'évaluation du contrat **3 4 5 6**.

**Les maîtres d'ouvrages 7** sont les structures qui portent des actions inscrites au CVB. Porter une action signifie que le maître d'ouvrage obtient directement les financements nécessaires à son projet après avoir déposé un dossier détaillant les objectifs et les méthodes. Il assure la réalisation de l'action à la suite de laquelle il produit un rapport d'exécution.

**Les acteurs au plus proche du terrain 8**, les élus locaux, les habitants, les agriculteurs (...), sont aussi impliqués dans le CVB. Ces derniers, contributeurs/bénéficiaires directs ou indirects des actions mises en œuvre, peuvent ainsi devenir de véritables ambassadeurs de la préservation et restauration des continuités écologiques et plus largement de la biodiversité.



## • 27 structures se mobilisent

Parc naturel régional du Pilat, Chambre d'agriculture de l'Ardèche, Communauté de communes du Pays Mornantais, Fédération Régionale des Chasseurs d'Auvergne Rhône-Alpes, InterParc du Massif Central, Conservatoire Botanique National du Massif Central, Communauté de communes de Porte de DrômArdèche, 3 Conservatoires d'Espaces Naturels (Rhône-Alpes, Isère, Auvergne), 2 départements (Loire et Rhône), Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre, 2 fédérations de pêche (Rhône et Loire), Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement des Monts du Pilat, Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes, Ligue de Protection des Oiseaux, Communauté de communes de la vallée du Garon, Nature en Mont Pilat, France Nature Environnement Loire, Office National des Forêts, Syndicat Intercommunal du Gier Rhodanien, Syndicat des Trois Rivières, Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval, Rives Nature, Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Loire Lignon, Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon, Ville de Pont-Evêque.



## INFORMATION

• Pour en savoir plus et découvrir chacun des projets rendez-vous sur le site [www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)

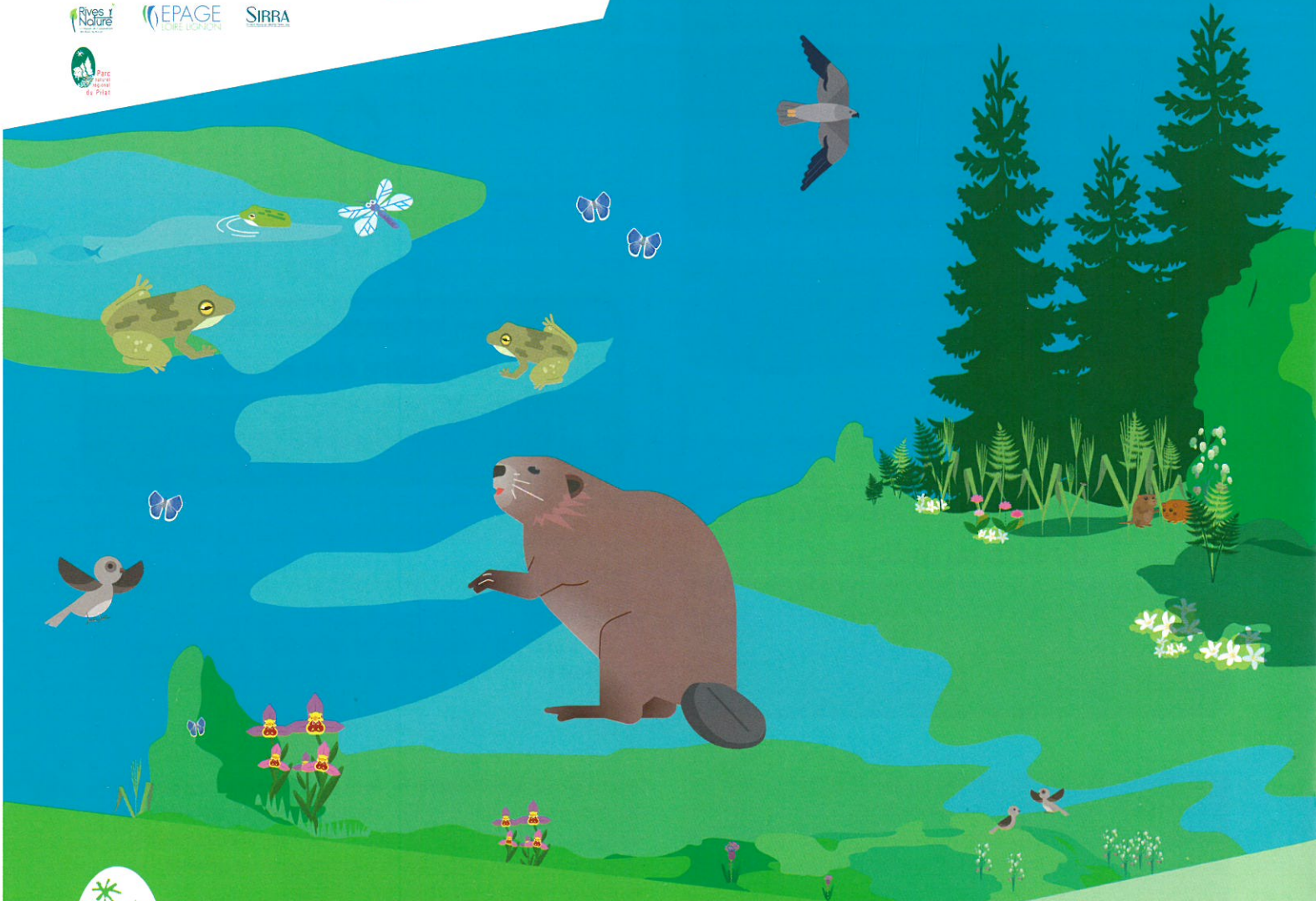
→ Les Grands programmes

→ Contrat Vert et Bleu « Grand Pilat »

## CONTACT

Parc naturel régional du Pilat

04 74 87 52 01



Parc naturel régional du Pilat  
2 rue Benay 42410 Pélussin  
04 74 87 52 01  
info@parc-naturel-pilat.fr  
www.facebook.com/ParcduPilat

[www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.



Coordonné par le Parc naturel régional du Pilat, ce Contrat Vert et Bleu est soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union Européenne.

